COVID-19
Communication aux représentants des MRC

Le 20 janvier 2022

Précisions concernant les activités intérieures permises dans les arénas et les piscines

Nous avons reçu plusieurs demandes de clarification au sujet des activités permises dans les arénas de notre région. D'abord, voici ce qui est indiqué dans le napperon Loisirs et Sports mis à jour le 17 janvier 2022.

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/education/mesures-loisir-sport-covid.pdf

- Le passeport vaccinal est obligatoire pour les participants de 13 ans et plus;
- Le port du couvre-visage est requis en tout temps à l'intérieur, incluant dans les vestiaires et lors des déplacements, sauf pour boire ou manger ou lors de la pratique d'une activité physique;
- Les activités libres (ex. : bains libres, patinage libre) et les activités organisées lorsque pratiquées seul, avec une autre personne (à deux), ou entre les occupants d'une même résidence privée sont permises dans les lieux où les activités ne sont pas suspendues;
- Les cours privés sont autorisés dans la mesure où les intervenants (moniteurs, entraîneurs, instructeurs, guides, etc.) donnent des leçons à une seule personne, à deux personnes ou aux occupants d'une même résidence privée et dans le respect des mesures de la CNESST.

  https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19/guides-outils-milieux-travail/activites-interieures-exterieures-sport-loisir

- Le nombre de personnes sur chaque plateau est déterminé par les gestionnaires de site, selon la capacité d'accueil de l'infrastructure. Afin de limiter les contacts, il est fortement recommandé d'appliquer des mesures de distanciation entre chaque personne, entre chaque groupe de deux personnes ou entre les occupants d'une même résidence privée, de façon à ne pas créer de rassemblement. La capacité d'accueil doit être indiquée, de même qu'un rappel des consignes sanitaires;
- Les compétitions et ligues ne sont pas autorisées;
- Les spectateurs sont interdits;
- Les vestiaires sont ouverts à 50 % de leur capacité. Dans la mesure du possible, les participants sont invités à arriver prêts à réaliser leur activité;
- Les activités sont suspendues dans les salles d'entraînement physique (gyms) et les centres récréatifs intérieurs.

Selon nos recherches, les organismes provinciaux tels que Hockey Québec et Patinage Québec offrent des plans de relance des activités et des suggestions d'aménagements des infrastructures qui permettent le respect des directives en vigueur. Ces plans sont envoyés aux gestionnaires d'arénas qui ont la responsabilité de s'assurer que les plans sanitaires sont respectés en tout temps dans les installations.

Nous avons d'ailleurs reçu aujourd'hui une Foire aux questions de l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives et sportives (AQAIRS). Nous vous invitons à consulter ce document qui risque de vous intéresser.

RÉFÉRENCES

Arénas
https://www.aqairs.ca/info-covid
https://www.hockey.qc.ca/fr/page/retour_au_hockey/consignes_covid-19.html
https://patinage.qc.ca/covid-19/

Piscines intérieures
https://fnq.ca/accueil/relance/

Foire aux questions
https://www.aqairs.ca/client_file/upload/Info-Covid/QR_Napperon_2022-01-17_V4.pdf